



MAITRISE DES COTISATIONS SOCIALES ET DES OBLIGATIONS DECLARATIVES

Domaine : Comptabilité / Gestion

Réf. : 2355CG

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les connaissances en déclarations sociales

PRÉ-REQUIS

Connaissances sur la paie

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Moyens pédagogiques : Alternance entre théorie et exercices pratiques. Un support de cours adapté remis à chaque participant. Salle de cours équipée / connexion internet / matériels de projection / Tableaux / Paper Board.

Modalités d'évaluation : Evaluation au fur et à mesure des exercices pratiques / Questionnaire de satisfaction / Attestation de stage / Evaluation sommative par le formateur sur 5 questions.

Formation en présentiel : A l'aide de l'application EDUSIGN, les stagiaires ont un accès afin d'émarger pendant la formation et de répondre à une opinion qualité lors de la fin de la formation.

Formation en distanciel : A l'aide d'un logiciel, les stagiaires interagissent entre eux et avec le formateur / Accès à l'environnement d'apprentissage (supports,...) et aux preuves de suivi (émargements, évaluation, opinion qualité...) via la plateforme Edusign / Convocation avec lien de connexion.

CONTENU ET MÉTHODES MOBILISÉES

- Tableau récapitulatif des principales déclarations obligatoires
- Assujettissement et affiliation à l'Urssaf, à Pole emploi, à l'Arrco et à l'Agirc
- L'assiette des cotisations
- Salaires et accessoires
- Avantages en nature et frais professionnels
- Assiettes et cotisations forfaitaires

LES PRÈLEVEMENTS SOCIAUX SUR SALAIRE

- Les cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales
- Les cotisations d'accident du travail
- La contribution de solidarité pour l'autonomie
- La CSG et la CRDS
- Le versement de transport
- Les cotisations Arrco et Agirc
- La taxe d'apprentissage
- La participation à la Formation Professionnelle Continue
- Le FNAL
- Les contributions spécifiques

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE ET RÉGULARISATION

- Le plafond de la sécurité sociale
- La régularisation annuelle

PUBLIC CONCERNÉ

Personne en charge des paies
L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

DURÉE ET DATES

-Durée :
1 journée soit 7 heures

-Délai d'accès :
Réponse par mail dans les 72h.
En inter : inscription à la prochaine session suivant le nombre de places disponibles.
En intra et en individuel : en fonction du planning déterminé par le client.

-Dates des inter-entreprises :
Nous contacter
.En Intra ou Individuel :
Nous contacter

FORMULES ET TARIFS

En inter-entreprises :
635€ HT / Jour / personne

En intra-entreprises :
1499€ HT / Jour / groupe
Groupe de 2 à 4 pers.

En cours particulier :
Nous consulter

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel, Distanciel.

BESOIN D'AIDE POUR CHOISIR VOTRE FORMATION ?

☎ 02 32 74 56 94 Numéro unique d'appel

ALLEGEMENT EXONÉRATIONS ET AIDES FINANCIERES

- La réduction de cotisations Fillon
- Les exonérations dans les zones franches urbaines, les ZPR et les ZRU

LE PAIEMENT DES COTISATIONS

- Les cotisations URSSAF
- Les cotisations ASSEDIC
- Les cotisations de Retraite Complémentaire
- Les modalités de paiement
- L'exigibilité des cotisations et les périodicités de paiement

LA DSN

- La déclaration sociale nominative

Fiche mise à jour le 23/08/2024

NOS CERTIFICATIONS

